DINARD émeraude

LETTRE D'INFORMATION N° 1 6 avril 2020

SPÉCIALE CRISE SANITAIRE

> Confinement : les principes

Le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements.

• Une attestation dérogatoire est nécessaire pour justifier de tout déplacement

• Les commerces de première nécessité sont ouverts

• À Dinard, l'accès aux plages, cales de mises à l'eau et promenades balnéaires est interdit, ce qui inclut la Promenade du Clair de Lune et le Sentier des Douaniers

• L'auditorium Stephan Bouttet, le COSEC, le Spot, le Centre Social L'Escale et la Médiathèque L'ourse font partie des établissements fermés au public. Les ateliers et activités qui y étaient organisés *(concerts, conférences, spectacles, randonnées,…)* sont donc annulés ou reportés.

De nombreux événements, dont la liste est à retrouver sur le site internet de la commune, sont impactés à Dinard.

> La mairie à votre écoute

Le standard téléphonique de la Mairie est ouvert **du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h au 02 99 16 00 00.**

Lorsque le standard de la mairie est fermé, celui de la **Police Municipale prend le relais aux heures d'ouverture du service : 02 99 20 30 01**. En dehors de ces horaires, la Police Municipale est joignable sur sa **ligne d'urgence : 02 99 20 30 00**.

Le **CCAS** assure également un **accueil téléphonique du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 02 99 46 50 99.**

Afin de répondre à vos questions, une adresse mail spécialement dédiée au Covid 19 a été mise en place : **info.covid19@ville-dinard.fr**

> Le mot de Jean-Claude Mahé, Maire

Tous les mercredis, dans une vidéo postée sur les réseaux sociaux de la commune, le Maire de Dinard s'adresse aux administrés depuis chez lui. Il résume les dernières mesures prises par la commune ou par le gouvernement, et informe de l'évolution de la situation à Dinard.

Ces vidéos sont à retrouver sur le site internet de la ville, la chaîne YouTube Ville de Dinard ou la page Facebook @villededinard.

> Actions du CCAS

Le CCAS de Dinard invite toute personne ayant connaissance d'un voisin en difficulté à le contacter au 02 99 46 50 99 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Le CCAS tient également un registre afin de recenser différents bénévoles : **si vous souhaitez participer, n'hésitez pas à le contacter pour proposer votre aide.**

> Les halles et les commerces

La préfecture a autorisé, mercredi 25 mars 2020, 15 commerces alimentaires à exercer sur le marché. Ce sont donc les commerces des Halles qui resteront ouverts, du mardi au dimanche, aux horaires habituels.

Les commerçants dinardais s'organisent : près de 60 commerces de première nécessité, boulangeries, boucheries, poissonneries, épiceries, pharmacies,… restent ouverts. Si certains assurent des horaires présentiels, d'autres optent pour un service de livraison à domicile.

Retrouver la liste complète sur www.ville-dinard.fr

> Collecte des déchets

Les journées de collecte habituelles des ordures ménagères et cartons restent inchangées. Toutefois, les heures de collecte peuvent être décalées. Il est donc demandé à chacun de sortir son bac la veille du jour de passage du camion pour garantir sa prise en charge.

Certaines règles doivent être respectées pour permettre aux agents d'assurer leur mission en toute sécurité et garantir le maintien du service : mettre les déchets ménagers dans des sacs fermés et désinfecter la poignée du bac *(les bacs ne respectant les règles d'hygiène et de salubrité pourront être refusés)*.

Depuis le 1er avril et jusqu'au 31 août, les déchets ménagers sont collectés les jours fériés *(sans jour de décalage)*.

Stockez, si possible, vos déchets non putrescibles destinés au tri pour éviter tout débordement des Points d'Apport Volontaire.

La collecte des déchets verts est annulée jusqu'à nouvel ordre.

VILLE DE Dinard

> Urbanisme

Suite à la loi d'état d'urgence sanitaire du 23/03/2020, les textes relatifs à l'instruction des dossiers d'urbanisme ont été publiés : une période dérogatoire aux règles d'instruction est instituée du 12/03/2020 au 25/06/2020 :

• Tout dossier déposé avant le 12/03/2020 se voit opposer une suspension du délai d'instruction jusqu'au 25/06/2020.

• Tout dossier déposé à partir du 12/03/2020 se voit opposer un report du délai d'instruction au 25/06/2020.

> Solidarité

• **Les Restos du Cœur et Solidarité Pays de Dinard** poursuivent leur engagement auprès des plus démunis.

• **L'ADSCE, Association de développement sanitaire de la Côte d'Émeraude,** continue le portage des repas à domicile sous la forme d'un pack comprenant de quoi manger pour 3 ou 4 jours ; les livraisons ont lieu **le lundi et le jeudi après-midi.**

- Le service d'aide à domicile est maintenu pour le public le plus fragilisé (repas et courses).
- Le service de soins est maintenu pour les personnes les plus dépendantes.
- La téléassistance (CUSTOS) l'est également.

Contact au 02 99 16 16 19 ou www.adsce.fr

En plus des actions initiées au niveau local, des dispositifs régionaux et nationaux existent pour faciliter l'entraide :

• **MedGo "#Renforts-Covid" :**
Face aux tensions en ressources humaines dans les établissements que la gestion de l'épidémie de Covid-19 pourrait occasionner, l'**ARS Bretagne** a souhaité mettre en place un dispositif d'appel à volontaires : l'application ***MedGo "#Renforts-Covid".*** Ainsi, étudiants, professionnels actifs ou retraités pourront venir en renfort des établissements de santé et médicaux-sociaux, qui pourront exprimer leurs besoins et avoir accès à leurs profils afin de les mobiliser.

• **Appel solidaire aux acteurs économiques bretons :**
La Région Bretagne a lancé une plateforme numérique pour recenser les offres de service des entreprises *(stocks d'équipements de protection individuelle, composants, matériaux…)* utiles aux acteurs de santé, notamment. Cette initiative permet de mobiliser les acteurs économiques bretons de manière coordonnée et de répondre en proximité et en réactivité aux besoins des secteurs vitaux dans le contexte du Covid-19.

• **Réserve civique #JeVeuxAider :** Depuis la mise en ligne de la plateforme gouvernementale de la réserve civique **#JeVeuxAider**, plus de 250 000 personnes se sont portées volontaires pour contribuer aux quatre missions suivantes :

- Aide alimentaire et d'urgence
- Garde exceptionnelle d'enfants
- Lien avec les personnes fragiles isolées
- Solidarité de proximité

De nombreuses missions sont proposées en Ille-et-Vilaine, à distance ou en présentiel sur :
covid19.reserve-civique.gouv.fr

• **Solidarité numérique** sur : **solidarite-numerique.fr**

> Organisation médicale

Infirmières et médecins libéraux de Dinard se sont organisés dans le cadre du Covid-19, avec l'aide de la commune qui met à disposition un véhicule en cas de besoin. Certains médecins de Dinard participent aux consultations dédiées au centre de consultation Marville à Saint-Malo. Ce centre permet aux cabinets médicaux de pas être contaminés par le virus. **La question d'un centre à Dinard s'est posée, mais en accord avec les médecins, l'envoi vers celui de Marville a été privilégié.**

→ Centre de consultation de Marville à Saint-Malo pour les personnes présentant des symptômes de fièvre et de toux : Stade de Marville (entrée par le boulevard des Talards) 8 h 30 - 18 h 30 tous les jours

Interdiction des locations saisonnières

Un arrêté préfectoral portant interdiction des locations de chambres d'hôtels ainsi que des meublés de tourisme ou autre logement destiné à la location saisonnière est entré en vigueur le 5 avril. Il est valable jusqu'au 15 avril.

Éclairage public

La responsabilité des communes étant systématiquement engagée en cas d'accident lorsque l'éclairage public est éteint, la commune de Dinard ne peut couper l'éclairage public nocturne. La ville a par contre investi dans l'éclairage LED qui lui permet de réduire l'éclairage nocturne de **50 à 80 % sur près de 30 % de ces luminaires. Le développement des sources LEDS s'accentue chaque année.**

> La question

Doit-on désinfecter les rues comme on a pu le voir dans certaines villes ou certains pays ?

L'efficacité de ces opérations n'est pas démontrée et l'État est réservé. Le nettoyage doit se faire comme tous les jours mais l'emploi de produits toxiques pour la Nature est déconseillé. La commune de Dinard va procéder à un nettoyage particulier des lieux les plus fréquentés pendant la période de confinement en prenant toutes les précautions, en particulier pour le personnel chargé de cet entretien.

> Plus d'infos sur :

www.ville-dinard.fr

Supplément au DINARD ÉMERAUDE
Lettre d'information N°1 - Avril 2020
Directeur de publication : Jean-Claude Mahé
Rédaction : Caroline Ferrasson, Stéphanie Fougères, Hélène Le Pogam, Cédric Lirochon
Mise en page : Service communication - Commune de Dinard
Impression : Imprimerie HPI HUSSON - La Richardais
Bulletin gratuit

Document non contractuel susceptible de modifications
Ne pas jeter sur la voie publique

Ville de Dinard